

## À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1895

Zurich, le 30 août 2024

### **Mobilisation mondiale contre le racisme et procédure à trois étapes**

Madame, Monsieur,

À l'occasion du 74<sup>e</sup> Congrès de la FIFA à Bangkok, vous avez pris la décision historique d'approuver à l'unanimité la mobilisation mondiale contre le racisme dans le monde du football et d'en assumer la responsabilité collective. Il s'agit de la première étape fondamentale d'un processus de changement qui rendra notre sport plus fort et plus ouvert à tout un chacun, aujourd'hui et demain.

La mise en œuvre effective de cette initiative a déjà débuté, et la FIFA, avec le concours de ses associations membres, va lancer des programmes et des mesures couvrant chacun des cinq piliers qui sous-tendent cette mobilisation mondiale : Règles et sanctions, Agir sur le terrain, Poursuites judiciaires, Sensibiliser, et le Rôle des joueurs et joueuses.

Au titre du deuxième pilier – *Agir sur le terrain* –, le Congrès de la FIFA a convenu à l'unanimité que les matches de football dans le monde entier seraient interrompus, arrêtés temporairement ou arrêtés définitivement en cas de discrimination raciale. Grâce à un geste particulier, les joueurs et joueuses pourront communiquer tout incident de ce type, tandis que les arbitres pourront lancer la procédure à trois étapes, dont l'application sera obligatoire dans les 211 associations membres de la FIFA.

À la suite de cette décision, la FIFA souhaite que vous preniez connaissance du nouveau protocole en pièce jointe, qui intègre la procédure à trois étapes. Il s'agit d'une version simplifiée et universelle du protocole, qui peut désormais être appliqué uniformément à tous les niveaux. Chaque étape peut être renforcée et étendue, en fonction de l'importance et des ressources de la compétition concernée.

Chaque association membre est tenue de diffuser cette procédure à trois étapes à l'ensemble des parties prenantes concernées (arbitres, organisateurs de compétitions, équipes, joueurs/joueuses, etc.) sur son territoire, en insistant sur le caractère obligatoire de l'application de ce protocole dans tous les matches relevant du football organisé.

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des cinq piliers dans le monde entier, la division Associations membres de la FIFA, avec le soutien de l'équipe de la FIFA en charge de la lutte contre la discrimination, contactera chaque association membre individuellement. Cette démarche nous permettra notamment de recueillir des informations sur votre situation actuelle, de vous tenir au courant de l'évolution du cadre réglementaire, de vous communiquer des modèles, directives et bonnes pratiques sur les initiatives à entreprendre, ainsi que de vous fournir des outils technologiques et des logiciels pour vous aider.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter Solomon Mudege (chef du département Programmes de développement) et Gerd Dembowski (responsable senior Diversité et Lutte contre la discrimination) à l'adresse [anti-racism@fifa.org](mailto:anti-racism@fifa.org).

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Mattias Grafström  
Secrétaire Général

P.J. :            Protocole de la procédure à trois étapes

Copie à :        - Conseil de la FIFA  
                      - Confédérations  
                      - Association européenne des clubs  
                      - FIFPRO  
                      - World Leagues Association

# GESTE ANTIRACISME

## MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE À TROIS ÉTAPES

Après l'approbation unanime de toutes les associations membres lors du 74<sup>e</sup> Congrès de la FIFA à Bangkok, le geste antiracisme a été officiellement intégré à la procédure à trois étapes existante.

Les trois étapes présentées ci-après reprennent les éléments de base à appliquer en compétition et expliquent comment intégrer le geste antiracisme au protocole. Chaque étape peut être renforcée et étendue, en fonction de l'importance et des ressources de la compétition concernée.



### ÉTAPE 1 – INTERRUPTION DU MATCH

#### ARBITRE

L'arbitre remarque un incident ou reçoit une indication en ce sens. Il ou elle effectue le geste antiracisme pour signaler l'incident.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

#### JOUEUR / JOUEUSE

Un joueur ou une joueuse victime de discrimination raciale effectue le geste antiracisme pour signaler l'incident à l'arbitre, son/sa capitaine ou un(e) officiel(le) d'équipe.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

#### OFFICIEL(LE) DE MATCH

L'officiel(le) de match remarque un incident ou reçoit une indication en ce sens. Il ou elle indique à l'arbitre que le match doit être interrompu.

L'arbitre décide s'il est nécessaire d'interrompre le match ou non.

Une annonce est diffusée sur le site afin d'informer toutes les personnes présentes des raisons de l'interruption et de faire savoir que le match sera arrêté si les comportements racistes ne cessent pas.



### ÉTAPE 2 – ARRÊT TEMPORAIRE DU MATCH

Si les comportements racistes se poursuivent après l'interruption, l'arbitre arrête temporairement le match et renvoie les deux équipes aux vestiaires.

Une annonce est diffusée sur le site afin d'informer toutes les personnes présentes des raisons de l'arrêt temporaire et de faire savoir que le match sera arrêté définitivement si les comportements racistes ne cessent pas.



### ÉTAPE 3 – ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH

Si les comportements racistes se poursuivent après l'arrêt temporaire, l'arbitre arrête définitivement le match. Cette décision doit être prise en consultation avec les autorités concernées et les experts compétents, et uniquement lorsque la sécurité de toutes et tous peut être assurée.